

### **Territoires zéro chômeur de longue durée (ATD Quart Monde)**

Le Père Joseph Wresinski ayant connu la grande précarité et l'exclusion, il a su faire évoluer la lutte contre la pauvreté, de la charité, de l'assistanat vers des formes de lutte pour les droits des plus démunis rendant à l'homme sa dignité. Pour cela il fonde dans les années 50 le mouvement ATD Quart Monde dans le camp de Noisy le Grand créé par l'Abbé Pierre avec pour objectif, non pas de soulager la misère mais de l'éradiquer. Les projets concernent tous les droits fondamentaux de l'homme notamment les domaines du travail, de la santé, du culturel, de l'école et des vacances. ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde est à l'origine du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou du Droit de Logement Opposable (DALO). Pour ATD Quart Monde avoir un travail digne rémunéré au minimum au SMIC est fondamental car il apporte la reconnaissance sociale et permet d'enrichir les liens sociaux.

#### **Des ateliers de promotion professionnelle à TAE**

La première expérience d'ateliers de promotion professionnelle à Noisy le Grand concernait un atelier couture pour les femmes, menuiserie pour les hommes. Ces ateliers n'étant pas rentables en termes économiques, le Père Wresinski se bat pour que l'Etat donne des subventions. Cela conduit à la création en 1988 de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) qui permet un accompagnement aux personnes privées d'emploi, grâce à des structures d'insertion adaptées (4000 à l'heure actuelle). L'idée est que les personnes accompagnées dans ces structures puissent au bout de deux ans retrouver du travail. Ce dispositif s'est avéré peu adapté aux personnes en forte précarité, en raison d'une part de manque de place, d'autre part de leur difficulté à se réinsérer au bout de deux ans. ATD Quart Monde s'est alors lancé dans une autre expérimentation, l'entreprise solidaire TAE (Travailler et Apprendre Ensemble) dont le conférencier est le directeur. Afin de donner aux personnes en forte précarité le temps de se réinsérer, elles sont engagées d'office en CDI. La grande originalité de TAE est que 40% du personnel concernent des personnes diplômées, appelées compagnons. Les compagnons (40%) et les chômeurs de longue durée (60%) vont travailler et apprendre ensemble. Aucune personne n'est rejetée ou renvoyée, obligeant le directeur à un management extrêmement subtil, mais qui fonctionne depuis 15 ans. Grâce à leur expérience de travail et vie, les salariés ayant connu la précarité apportent leur engagement dans le travail ainsi que des savoirs et des clefs de compréhension uniques des situations. Les compagnons apportent d'autres sécurités et expertises. Ils ne sont cependant pas encadrants et travaillent aux mêmes postes que les autres, en s'engageant pour TAE pour une durée de un ou deux ans. Le dispositif est viable économiquement à 80%, d'où l'obligation d'avoir des subventions. Le dispositif est donc limité et son essaimage à l'identique impossible.

#### **Territoires zéro chômeur de longue durée, loi de 2016**

Afin d'être viable économiquement, l'idée de Patrick Valentin et d'ATD Quart Monde est de promouvoir des territoires dans lesquels on redirige les coûts de privation d'emploi pour financer dans ces territoires des emplois manquants, en CDI. On estime que la réallocation des coûts directs et indirects liés au chômage de longue durée (RSA, CMU, etc...) devrait permettre de couvrir environ 70 % du coût d'un poste payé au SMIC, les 30 % restants étant constitués par le chiffre d'affaires réalisé par les employés. Le projet « territoires zéro chômeur de longue durée » a été porté par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours Catholique, Emmaüs France, le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de solidarité. Ainsi dix territoires zéro chômeur ont été créés à titre expérimental (5 ans) par une loi votée en 2016 à l'unanimité des députés et sénateurs ; le projet est financé par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, abondé par l'Etat et les collectivités territoriales volontaires.

Outre les collectivités territoriales, les territoires (maximum 10000 hab.) s'appuient sur un comité de pilotage local, et sur des entreprises à but d'emploi (EBE) pour créer des CDI au SMIC. Les activités proposées répondent à des vrais besoins des territoires non pourvus car peu solvables ; elles viennent donc en complément des activités existantes et ne concurrencent pas les entreprises présentes.